L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR

JÉROME BAYON.

MARDI (MATIN,) 5 JUILLET 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 juillet.

La malle de samedi dernier nous a apporté les journaux de New-York du 17 du mois dernier, et ceux des principales villes du nord et de l'est de la date correspondante. Ils n'annoncent aucun arrivage d'Europe apportant des nouvelles plus récentes que celles reçues précédemment.

Le courrier d'hier n'a pas été reçu.

Le 4 juillet a été célébré dignement par la Légion; jamais ce beau corps, avec ses compagnies de toutes armes, son excellente discipline et ses uniformes si élégants, ne s'était montré plus nombreux et en meilleur ordre. L'excessive chaleur qui se faisait sentir dès le matin, a empêché de prolonger long-temps les exercices: après une revue générale passée par les généraux Gaiennié, Lacoste et Smith, la Légion a défilé pour faire un tour dans la ville, et est revenue rompre les rangs sur la Place d'Armes.

La rade a été pavoisée pendant toute la journée, et jusqu'au soir, on a entendu dans différentes [illegible] des décharges d'artillerie et des coups [illegible] de l'anniversaire de ce [illegible]

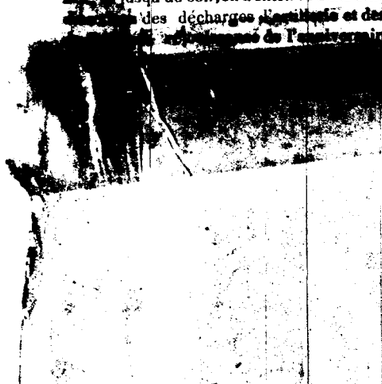

(prochain No.)

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, fin d'avril.

De la Réforme du Parlement anglais.

L'Angleterre présente dans ce moment aux nations un spectacle vraiment admirable: celui d'un gouvernement qui se met à la tête de la partie la plus éclairée, la plus sage et la plus morale de la nation, et qui marche d'un pas ferme vers la *réforme* des abus dont le pouvoir avait long-temps profité.

Cette conduite du gouvernement anglais excitera chez les autres peuples d'autant plus de surprise et d'admiration, qu'elle offre un contraste plus frappant avec ce qui se passe chez eux. Tandis qu'on répond à leurs plaintes et à leurs réclamations les mieux fondées par de nouvelles rigueurs ou par l'établissement de nouveaux abus, le ministère anglais accorde, franchement et sans restriction, la réforme sollicitée par la raison publique.

La réforme parlementaire doit porter une atteinte grave aux prérogatives de l'aristocratie, la chambre des pairs l'envisage avec une sorte d'effroi, et la majorité de la chambre des communes, qui d'abord semblait l'avoir vue avec une sorte de résignation, a fini par la repousser. Les hommes qui la sollicitent avec le plus d'ardeur, et ceux qui doivent immédiatement en profiter, ne sont, pour la plupart, investis d'aucun pouvoir politique. En échange des droits qu'ils réclament, ils n'offrent à leur gouvernement que leur affection et leur concours à l'exécution de ses projets. Qu'est-ce donc qui le détermine à tenter une réforme devant laquelle on avait toujours reculé? Le sentiment de ses devoirs, l'amour de la justice, un vif attachement aux intérêts du pays, et surtout une raison assez éclairée pour prévoir l'avenir.

L'honneur de cette grande entreprise, nous ne devons pas craindre de le dire, appartient presque tout entier au roi. Sans doute, il y a beaucoup de mérite de la part de ses ministres dans la manière franche, loyale, énergique avec laquelle ils ont soutenu cette mesure; mais quand un *roi forme une résolution*, bonne ou mauvaise, il trouve toujours des hommes pour l'accomplir; on doit juger de ses intentions par les gens dont il s'environne, et surtout par les actes qu'on leur voit accomplir, ou par l'inaction dans laquelle ils se placent. Dans les temps où nulle publicité n'était admise, et où les rois n'entendaient que leurs flatteurs ou leurs courtisans, les peuples pouvaient se consoler de leurs maux en disant: *Si le roi le savait!* Aujourd'hui cette phrase ne serait plus qu'une plate niaiserie; *les rois savent* quand ils veulent ne pas ignorer, et nous leur devons des actions de grâces des grandes choses que leurs ministres accomplissent, lorsqu'en effet ils ont des ministres qui font de grandes choses.

Il est bien vrai que l'esprit public a fait en Angleterre assez de progrès pour que la réforme parlementaire soit devenue une nécessité, et qu'il y aurait de l'imprudence à la refuser. Mais ce n'est pas un mérite vulgaire de savoir connaître l'esprit et la nécessité de l'époque au milieu de laquelle on se trouve placé: ce genre de mérite est au contraire un des caractères distinctifs des grands hommes; on le rencontre rarement dans les classes privilégiées, mais il est bien plus rare encore de le rencontrer chez les rois. Aussi, nous ne doutons pas que si Guillaume IV parvient à accomplir le grand dessein qu'il a formé, son nom ne soit placé à côté de ceux des personnages qui ont le plus illustré l'Angleterre.

Les bienfaits qui seront la suite de la réforme du parlement anglais, ne resteront pas concentrés dans la Grande-Bretagne; ils se répandront sur le monde entier. Sans doute la nation anglaise en retirera les premiers avantages; il y aura dans son gouvernement plus d'économie, de bonne foi, de probité; il y aura plus d'indépendance et de dignité dans les classes inférieures, parce que l'aristocratie aura sur elles moins de puissance; ses relations avec les nations étrangères seront plus douces, parce qu'elles inspireront plus de confiance; mais les avantages dont la réforme parlementaire sera suivie pour tous les autres peuples, ne seront ni moins sûrs, ni moins étendus; peut-être même ils le seront davantage.

Ce n'est pas en Angleterre que le joug de l'aristocratie anglaise se fait sentir le plus durement. Dans la politique intérieure, les torys sont des gens assez libéraux, pourvu qu'on ne s'avise pas de leur contester le pouvoir et de toucher à leurs prérogatives. Ils ne sont dépourvus de lumières ni en législation, ni en économie politique; ils ont quelquefois opéré de salutaires réformes, et fait des lois qui méritaient d'être applaudies par les gens les plus éclairés; ils sont fort sensibles à l'honneur national, et savent au besoin le défendre. Mais, à l'égard des autres nations, ce ne sont pas les mêmes hommes: la bonne foi, la générosité, l'humanité, sont des sentimens qui leur paraissent inconnus. Dans leurs relations étrangères, ils n'ont jamais eu qu'une politique infernale. Jamais ils ne sont venus au secours d'un peuple, si ce n'est pour le trahir, pour l'opprimer, ou le livrer à un oppresseur. Toutes les fois qu'ils sont intervenus dans une querelle, ils se sont rangés du côté du despotisme contre la liberté, de la barbarie contre la civilisation. Si quelquefois leur intérêt a voulu qu'ils aient secondé l'affranchissement d'un peuple pour s'en faire un instrument, ils n'ont jamais manqué de le replonger dans la servitude, dès que la lutte a été terminée, et qu'ils n'ont plus eu besoin de lui. Les charges énormes qui pèsent aujourd'hui sur l'Angleterre n'ont eu pour cause que la haine aveugle avec laquelle ils ont poursuivi la liberté partout où elle s'est montrée hors de leur pays, et la passion effrénée d'étendre leur domination sur toutes les nations du globe.

La réforme parlementaire, en faisant sortir de la chambre des communes les représentans des bourgs-pourris, dont les torys ont en général la nomination, et en les remplaçant par les représentans de la population industrieuse, aura pour effet de paralyser en grande partie, ces malfaisantes passions: On se trompe, en effet, quand on s'imagine que les hommes industrieux de l'Angleterre aspirent à étendre leur commerce par l'asservissement ou la ruine des nations. Ils ont fait dans l'économie politique assez de progrès pour savoir qu'il y a plus d'avantages pour eux à faire le commerce avec des nations florissantes, qu'avec des nations qui végètent sous le despotisme. Ils savent fort bien qu'ils ne peuvent espérer de vendre leurs nombreux produits qu'aux nations qui sont assez industrieuses pour leur donner d'autres produits en échange, et que la servitude est un mauvais stimulant pour la production. L'expérience leur d'ailleurs prouvé que si l'oppression est coûteuse pour les nations qui la supportent, elle ne l'est guère moins pour celles qui peuvent s'enrichir par ce moyen.

Les guerres que l'Angleterre a eues avec la France depuis un demi-siècle ont toutes été suscitées et soutenues par les torys. Si la paix n'a pas été troublée à la suite de notre révolution de juillet, cela n'a tenu qu'à une seule circonstance, à ce que le pouvoir ne s'est pas trouvé entre les mains de ce parti. Wellington, à la tête des affaires, aurait infailliblement renoué la coalition des rois contre nous, et tenté de replacer sur le trône de France la famille que nous avons expulsée. Il aurait essayé, à l'aide de docile instrument, de pressurer de nouveau la France comme en 1815. Il eût sans doute échoué dans cette entreprise; mais que de sang et de trésors n'eût pas coûtés cette lutte de la liberté contre la tyrannie! Qui peut même prévoir quels en auraient été les résultats définitifs?

Guillaume IV, par une conduite aussi sage qu'énergique, a préservé à l'humanité des fléaux qui eussent été la suite infaillible d'une telle guerre. Si, comme nous l'espérons, il réussit dans la grande entreprise qu'il a formée, il cimentera pour jamais l'alliance de l'Angleterre avec tous les peuples libres et particulièrement avec la France. Il n'existera plus entre les deux nations d'autre rivalité que celle de concourir paisiblement à la prospérité de leur industrie et à la civilisation du monde. Elles s'uniront pour la paix, et quand elles la commanderont, il n'y aura pas de gouvernement qui se permettre de vouloir la guerre.

En opérant la réforme du parlement anglais, Guillaume ne sert pas seulement la cause de l'humanité et celle de l'Angleterre, il sert particulièrement les hommes contre lesquels il est obligé de lutter; il les sauve des dangers inévitables dans lesquels leur aveuglement et leur cupidité ne manqueraient pas de les jeter. La nation anglaise est assez éclairée et assez énergique pour ne vouloir pas être éternellement, dans les mains de l'aristocratie, un instrument de production et de tyrannie. *(Constitutionnel.)*

—On écrit de Limoges qu'après avoir lu le discours que M. Fitz-James a prononcé dernièrement à la chambre des pairs, plusieurs citoyens se rendirent à la place qui portait son nom, en mémoire d'un de ses aïeux qui avait été gouverneur du Limousin, et que, à son nom, on substitua celui du général Foy.

—Par suite d'une décision royale, MM. les maréchaux de France, les officiers-généraux et les officiers du corps royal d'état-major, porteront désormais le pantalon rouge garance, semblable à celui qui est déjà adopté pour l'infanterie et la cavalerie de l'armée. Les officiers-généraux d'artillerie et du génie conservent seuls le pantalon bleu, affecté à l'uniforme de leurs troupes. Les officiers employés comme aides-de-camp du roi continuent à porter le pantalon rouge écarlate.

—Les départemens voisins des frontières, où l'on est plus familiarisé avec les idées de guerre, sont aussi ceux qui fournissent le plus d'engagemens volontaires. Le département de l'Aisne en compte 263.

DE L'UKASE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE SUR LA LITHUANIE.

Nous avons encore recueilli, comme un précieux document pour l'histoire du despotisme, l'ukase de l'empereur Nicolas sur les troubles survenus dans la Lithuanie. Rien de plus *complet, de mieux en rapport avec cette civilisation* barbare, ce despotisme oriental qui domine à St. Pétersbourg. Le czar sait sa destinée: il y a trois mois qu'il créait aussi des commissions militaires pour juger les nobles Polonais pris les armes à la main, et la Pologne lui a répondu par un décret de déchéance, par une résistance glorieuse; c'est aujourd'hui le tour des Lithuaniens, de sorte que si le même résultat se produit, la terre pourra bien manquer sous les pas du despotisme.

Plus on lit ce décret du czar, plus on doit se convaincre qu'il est une main invisible qui pousse la tyrannie à sa perte. Quel est donc ce régime de terreur que l'on envoie comme un ordre de mort dans de vastes territoires! commissions militaires pour juger et exécuter sur-le-champ les nobles qui ont pris les armes; confiscation de leurs biens, leurs enfans enrôlés parmi les cantonniers: pour les gens de basse classe, on les envoie dans la Sibérie: et tout cela se fait au nom des idées d'humanité! On mêle le nom de Dieu à des exécutions militaires dignes de Souwarow.

Et puis, l'on veut que les peuples restent paisibles! et puis, l'on s'étonne de ce noble patriotisme qui les entraîne à briser ce joug de fer! Un régime de sang et de mort n'est pas un gouvernement. Lorsqu'un prince se livre à de tels excès, il rompt les liens de l'obéissance, et son trône, fracassé, vole en éclats, comme dans nos journées de juillet. Si le czar croit se donner des forces en proscrivant une à une des générations tout entières, s'il croit pouvoir renouveler au 19e siècle les épouvantables tyrannies de l'antiquité, où l'on transportait des races d'hommes de l'Egypte dans la Syrie, il se trompe, il est une opinion publique en Europe, il est surtout dans ses propres états des cœurs patriotes, qui s'indigneront enfin de servir le despotisme et d'être les instrumens de ses excès. Les peuples échapperont aux ukases de Nicolas et aux actes de la chancellerie de M. de Nesselrode.

Il y a cela d'heureux dans cette politique forcenée, qu'elle pousse les peuples à bout, et qu'ils en finissent sur-le-champ avec un joug qu'ils auraient supporté long-tems encore. La politique habile pour la Russie eût été d'attermoyer *par quelques concessions; elle aurait éloigné le* coup: au lieu de cela, elle a préféré la violence: eh bien! la violence la perdra: car elle indigne tout cœur d'homme et excite contre ce gouvernement barbare l'animadversion de l'Europe civilisée.

Les temps de la Russie s'avancent: en l'état des lumières et des opinions en Europe, elle est trop restée en arrière du mouvement social, de la marche des idées; le prestige militaire que créait sa puissance sur le nord s'est effacé: elle croit rester dans ses limites territoriales dans les provinces dignes de sa civilisation: ses actes sont aujourd'hui tellement en dehors des sympathies européennes, qu'il faut bien qu'elle se contente de régner dans les pays où ces actes sont compris, où ils commandent l'obéissance. Que le tartare qui adore ses lamas, que le russe superstitieux, prosterne devant Saint Nicolas, s'agenouille devant un ukase du czar, cela se concoit, mais en dehors de ces populations bornées, portant en elles un principe incompatible avec ses vues ambitieuses, la puissance [illegible] que celui de Saint-Pétersbourg ne doit et ne peut être respecté. Le pouvoir de l'empereur s'écroule et se consume au contact de toute nation civilisée.

Nous tirons, au moins, du dernier ukase du czar, une consolante morale, c'est que la révolution de la Lithuanie est assez grave, assez importante, pour appeler l'attention de Nicolas et de son gouvernement: toutes ces menaces impuissantes, toutes ces mesures de sang décèlent une grande secousse, une terreur mal dissimulée. Si la révolution s'étend de Wilna à Smolensk; si, par la Courlande, elle vient à Riga, quels bras opposeront au puissant autocrate! Ses paysans russes abrutis, ses tribus de cosaques, ses bataillons armés de flèches et couverts d'écailles, et portant dans la guerre les arts et l'habileté des Scythes, et la civilisation de la grande muraille! et tout cela commandé par cette jeunesse vieillie à trente ans, au milieu de la vie de jeu, de femmes et de parfums de Saint-Pétersbourg!

—Les petits tyrans de l'Italie, qui de leur propre aveu, n'y règnent que par la force des baïonnettes de l'Autriche, exercent d'ignobles et terribles vengeances, et semblent lutter de cruauté et de barbarie. Le pape lui-même est sous l'influence de cet atmosphère de mort; il prépare ses supplices et ses échafauds.

Le petit duc de Modène, tyran qui surpasse peut-être en férocité le Néron de Lisbonne, ne se complaît que dans le sang, et s'entoure de cadavres, dont les restes mutilés sont suspendus comme des trophées à tous les coins de la ville Modène qui est devenue une véritable boucherie d'hommes. L'horreur, la désolation, le désespoir y règnent comme au tems où la peste moissonnait les populations tout entières.

Une dame dont le fils devait être condamné à mort, est parvenue à corrompre le geôlier, non pour obtenir sa liberté, mais pour le faire empoisonner! Cette malheureuse se rend en France. Puissent ses cris retentir dans le cœur de toutes les mères, et soulever partout cette indignation qui précède et hâte le moment d'une juste vengeance!

Non content de sévir contre les hommes, le duc de Modène s'est fait démolisseur. Les maisons des condamnés sont abattues, afin que le souvenir de la restauration et de son gouvernement soit éternel! Ainsi les massacres, des ruines, des confiscations, sont les ressorts des gouvernemens de droit divin.

La commission militaire, après avoir condamné à la peine de mort plusieurs accusés, avait eu un tel remords de cette sentence, qu'elle les avait recommandés à la clémence du souverain. Le duc, attendu d'un côté que les condamnés étaient illétrés, et par conséquent qu'ils ne comprenaient pas le but auquel ils tendaient; considérant d'un autre côté, qu'ils étaient presque innocens, commua leur peine en dix années de galères.

Nous ferons connaître plus tard le nombre des victimes, et d'autres traits de férocité de leur assassin.

—A Munich, un membre de la chambre des députés avait laissé échapper, dans la chaleur de la discussion, ces paroles: "Que la diète de Bavière pourrait dégénérer en diète polonaise." Le président, M. de Seuffert, l'interrompit aussitôt, et lui fit observer que le nom de Polonais ne pouvait plus servir qu'à exprimer tout ce qu'il y avait de plus généreux, de plus héroïque et de plus glorieux. L'assemblée entière applaudit avec enthousiasme à cette exclamation du président.

SANGSUES A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre en gros comme au détail des SANGSUES de première qualité, à des prix très modérés. Sa demeure est rue Bourbon, No. 316, entre Ursulines et St. Philippe.

30 juin—30 POITTEVIEN.

COMMERCIAL.

Importations: Du 24 juin au 1er. courant il a été importé 5270 balles coton, 14 bts. tabac, 140 bts. sucre, 3 bts. 199 bls. melasse, 8009 bls. farine, 587 do. porc, 88 bts. jambon, 2105 barillets graisse, 580 pièces toile d'emballage, 515 rouleaux corde, 4000 bls. maïs, 421 do. whiskey et autres articles.

Exportations: Du 24 juin au 2 du court. 16425 balles coton, 1162 bts. tabac, 582 bts. et 167 barils sucre, 919 bts. et 711 bls. melasse, 1721 bls. farine 37 bls. porc, 3249 saumons plomb, 1048 barillets graisse, et 4 barils bœuf, les exportations du lac non comprises.

ETAT COMPARATIF DES BATIMENS DANS LE PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	1er. juillet, 1831.	1830.	1829.	1828.	1827.	1826.	1825.
Trois-mâts	23	14	20	20	15	17	15
Brigs	31	24	20	25	12	10	14
Goélettes	25	17	14	8	10	2	9
Sloops	3	3	2	1	3	1	1
Total:	82	55	55	52	54	40	39

Navires dans le port, le 1er. juillet..... 85
Arrivés depuis..... 5
Expédiés depuis..... 23
Dans le port, samedi soir, 67 navires.

Arrivages du 19 au 25 juin,	12 navires.
Arrivages du 26 au 2 Juillet,	28 "
Différence:	16
Expédiés du 19 au 25 juin,	49 navires.
Expédiés du 26 au 2 juillet,	57 "
Différence,	8
Navires dans le port le 25 juin,	94
Navires dans le port le 2 juillet,	75
Différence,	19

Bâtimens arrivés depuis le 26 au 2 juillet:		*Bâtimens expédiés depuis le 26 au 2 juillet:*	
De New-York	7	Pour New-York	11
De Liverpool	2	Pour Philadelphie	3
De Rio-Grande	2	Pour Baltimore	1
De la Havane	6	Pour Boston	2
De Boston	4	Pour la Providence	1
De Philadelphie	4	Pour Savannah	1
De la Providence	2	Pour Nassau	1
De Newburyport	1	Pour Portsmouth	2
De la Mobile	1	Pour la Mobile	1
De Thomastown	1	Pour Brême	1
Du Havre	1	Pour Belfast	1
De Gênes	1	Pour Liverpool	11
De Kingston	1	Pour Hambourg	1
De St. Thomas	2	Pour le Havre	6
Des Iles Turques	1	Pour Tampico	4
De Bristol, (R. I.)	1	Pour Midleton	1
De Matanzas	1	Pour Charleston	1
De Barbades	1	Pour Marseille	1
De Rio-Grande	2	Pour la Havane	2
		Pour Rio-Grand	1
		Pour Vera-Cruz	1
	38	Pour Matanzos	1
		Pour Tuspan	1
			57

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

ENTRÉES.

Navire Cassandra, Dupont, Havre, A & J Denoisoun & co.
Navire Henry Lee, France, Liverpool, Lanceln & Green.
Navire Louisiana, Jackson, New-York, Wilder & Hazard.
Navire Chester, Storer, Philadelphie, T Toby.
Navire Sarracen, Hammond, Liverpool, T Ferns.
Navire Cochrane, Kindler, Liverpool, Gordon, Forstall & co.
Brick Franklin, Brown, Pictou, Nve, White & Jaudon & co.
Brick Sappho, Tazavroux, Havre, R D Shepherd.
Brick Asia, Tolman, New-York, L H Gale.
Goël. Tita, De Yuza, Havane, C Palaez.
Goël. Paulina, Polorno, Vera Cruz, Tuyers & co.
Goël. Mexican, Hernandez Maranzas, J Kohn & Bordier.
Goël. George, Cook, N.-York, J Hagan & co.
Goël. Joseph, Lemonel, N. York, L H Gale.
Goël. Amelia, Roche, Pensacole, capitaine.
Goël. Ramon, Gonzalez, Tuspan, F Tic.
Goël. Zetapouneca, Gran, Tampico, Lizardi frères.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, des passes, ayant mis en mer les bricks Corinthian et Lowell, il a amené dans le port les bricks Donald, Howard et Hope. Jeudi après-midi il n'y avait rien en vue d'aucune passe: à la Grande Prairie, brick Adams, de Boston, et une goël. de St. Thomas.

Bateau à vapeur Livingston, de la passe du N. E., ayant mis en mer les bricks Hope, Neptune, Only Son, et la goël. Tampico. Hier, à 8 heures du matin, il n'y avait rien en vue, excepte un brick que remorquait le Porpoise—il a amené dans le port le brick George et la goël. Messenger, et a apporté une famille malade provenant de la goël. Tampico. Un brick à Poverty Point. Rien de nouveau en rivière.

Nav Hanover, Taylor, Liverpool.
Brick Mexico, Smith, Providence.
Brick Adams, Wendell, Boston, avec un chargement assorti.
Brick Patron, Rogers, Boston.
Brick Hope, Martin, de Boston, avec chaux, chandelle, &c.
Brick Donald, Lowthion, de Liverpool, à Gordon, Forstall & co., avec un chargement assorti.
Brick Howard, Choate, du Havre, à Perret & Charbonnet, avec 130,300 tuiles et divers colis de marchandises sèches.
Brick George, Turner, de Providence.
Goël. Messenger, Nye, Thomastown.
Goël. Spica, Baker, Appalachicola.
Goël Hannah & Elizabeth, Shannon, arrivée à la barre Mercredi passé.
Goël Serafina, Eymew, Matanzas.
Goël Champion, Crosby Mobile.
Bat à vap Stranger, Batiste, du Bayou Sarah.
Bat à vap Car of Commerce, Hardin, de Louisville.
Bat à vap Vermillion, De la Houssaye, St.-Martinsville.
Bat à vap Constitution, Tufts, de Louiville.
Bat à vap Pocahontas, Strong, Bayou Sarah.

HABILLEMENS D'HOMMES POUR L'ETE.

RECEMMENT reçus et à vendre par les soussignés, un nouvel assortiment d'habillements d'été, des dernières modes.

WM. C. NORRIS & Co.,
21 juin rue de Chartres, No. 38.

TRAITES sur New-York, à vendre par
1 juil] H. PERRET & CHARBONNET.

MORUE blanche et sèche, à vendre par
21 juin. STETSON & AVERY.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGERE

A VENDRE.—Reçu par le navire Missouri, un assortiment de **PLANTS** de **GEROMIUM** et **D'ŒILLETS**, de différentes espèces.—S'adresser rue Dumaine, entre Bourbon & Dauphine, No. —.
5 juillet—3

VIN VIEUX DE BORDEAUX en barriques, et vin de Marseilles.—A vendre par [5 juillet] J. MAGER.

CAFÉ DES CHAMPS ELYSÉES, *ET CONFISEUR.*

LE soussigné ayant acheté la maison qui fait l'encoignure du Chemin à Coulisse et de la Levée, n'a épargné ni soins ni dépenses, pour donner à cet établissement toute l'elegance possible et en faire un rendez-vous d'amusement digne des dames et des messieurs de la Nlle.-Orléans. Dans le rez-de-chaussée, un café a été ouvert pour les hommes, le 1er. juillet; l'étage supérieur sera réservé aux dames et aux parties de famille; on pourra s'y faire servir des limonades à la glace, des glaces, toutes sortes de confitures et gâteaux, enfin toute espèce de rafraichissemens. Les vins et les liqueurs achetés pour son établissement, sont de première qualité et il s'est procuré des employés qui, il l'espère, satisferont pleinement les personnes qui l'honoreront de leur patronage. La maison est si heureusement située qu'elle commande non seulement la vue des deux piers du Chemin à Coulisse, mais encore la vue la plus pittoresque et la plus étendue, de la ville, du Bayou et du port.
5 juillet.—30 FRANCOIS TESSIER.

TIRAGE DE LA LOTERIE *DES NATCHITOCHES, 12ème. classe,*

19, 1, 2, 20.

5 juillet *J. L. FAGET*, Directeur

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES **NATCHITOCHES.**

12ème. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 16 Juillet.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,590	$ 3,060	
1	" "	1,500	1,500	
1	" "	1,000	1,000	
1	" "	860	860	
1	" "	623	623	
6	" "	500	3,000	
6	" "	300	1,800	
6	" "	200	1,200	
156	" "	50	7,800	
156	" "	20	3,180	
621	" "	8	1,932	
7800	" "	4	31,200	

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers..... $ 4
Demi Billets..... " 2
Quarts de Billets..... " 1

Chaque paquet de billets [illegible] SEIZE PIASTRES [illegible] proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
5 juillet *Directeur.*

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la taxe [illegible] est, 25 par barrik [illegible] ces devront donner [illegible] chaque [illegible] un escalin. P. PRIEUR, [illegible]
2 juillet [illegible]

SIX DE RECOMPENSE.

AVIS.—La personne [illegible] a été volée, dans [illegible] des Ursulines, entre St. C[illegible] mercredi dernier au matin, [illegible] tapis. Le dit porte-feuille [illegible] somme d'argent, et plusieurs [illegible] d'aucune valeur que pour [illegible] plus grande part de [illegible] mais la dite [illegible] feuille et les papiers dans sa [illegible] mère du soussigné. Par [illegible] contenant du petit [illegible] suivants: Un billet $150 [illegible] E. Brown, à l'ordre de A. [illegible] mois d'avril 1831, et passé [illegible] l'ordre de William T. Ti[illegible] du capitaine Alexander C[illegible] ner, pour payer à C. Ro[illegible] payement, dans l'affaire du [illegible] pitaine Alexander Childs, [illegible] cour de Cuba, dans le cas où [illegible] rendu contre le cap. Childs, [illegible] l'avocat, dans le cas où [illegible] rait gagné: un billet, dont [illegible] souscrit par la V. Kokerna [illegible] ils promettent de payer le pas[illegible] de Madame Benzi et de [illegible] d'Amsterdam; ainsi que [illegible] piers et reçus dont on ne se r[illegible] nu. Une récompense de di[illegible] nce à quiconque rapportera [illegible] portefeuille et ce qu'il contient [illegible] ne faire aucune question.
2 juillet—3 C. ROSELIUS.

COUR DE PAROISSE [illegible] roisse de la Nlle.-Orléans. [illegible] Présent l'hon. Js. Prot—*Pet. Lebert contre ses créanciers.*—La cession [illegible] tionnaire est acceptée par la [illegible] fice de ses créanciers; il est [illegible] semblée des créanciers du dit [illegible] convoquée en l'étude de M. [illegible] Public, pour le 13 juillet 18[illegible] matin, à l'effet de délibérer [illegible] pétitionnaire, et en même tems [illegible] tes contre sa personne et ses [illegible] dues.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

2 juillet—☞ J. OLLIF, *D'p. Greffier.*

REÇU PAR *E. JOHNS & CO. Rue de Chartres, No.* 113. quelques Grands Livres et Journaux pour l'usage des Banques, de qualité très-supérieure.—Également, 50 rames papier à lettres superfin de Bath. Ils tiennent constamment en magasin un assortiment complet de livres et registres, papier de toute espèce, et fournitures de bureau en tout genre, qu'ils vendent aux conditions les plus raisonnables.
2 juillet

LE Dr. JAMES EWELL, étant venu s'établir de la ville de Washington à la Nlle. Orléans, offre au public les services de sa profession. Sa résidence est à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal. 1er. juillet—3

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'à dater de ce jour, il est propriétaire de l'établissement connu sous le nom de **CAFE TRICOLORE**; l'habitude qu'il a de faire tous ses efforts pour parvenir à plaire, doit être pour les habitans de cette ville un sûr garant qu'il ne négligera rien pour mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.
28 juin—5 F. D. VICTORIN.

Brodequins, Souliers, **ESCARPINS, &C.**

RUE DE LA LEVÉE No. 86.

MALCOM McCALLUM vient de recevoir par le navire Illinois, un superbe assortiment de chaussures fines, consistant en *BRODEQUINS, SOULIERS, ESCARPINS, &c.* qui ont été ordonnés pour la saison d'été, et qu'il peut recommander à ses habitués comme première marchandise du marché.

Il a aussi à vendre une petite facture de *CHEMISES A RAIES*, importées par le navire Jeane, de Glasgow, convenables aux voyageurs, et qui sont fort en usage dans le Nord.
4 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.

VENTE RENVOYÉE.

IL sera vendu, mercredi prochain, 6 juillet, midi, au lieu ordinaire de la vente de chevaux,

8 charrettes,
4 drays,
2 *trucks*,
6 paires de roues,
40 brouettes et *hand-trucks.*
5 juillet—2

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 6 août prochain, par ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, à la Bourse de Hewlett, à l'heure de midi, LA PROPRIÉTÉ suivante, dépendant de la succession de feu Baptiste Rolland.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Ste. Marie, mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, (entre les rues Julie et St. Joseph,) sur cent soixante pieds de profondeur, avec les edifices y construits.

Conditions:—1 et 2 ans de terme, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque, et le parfait paiement. L'acte de vente sera passé au greffe de Mr. O. de Armas, notaire public.
5 juillet—30,3,s

POUR CINCINNATI *à bas prix [illegible]*

Le fin et bon [illegible] bateau à vapeur [illegible] CINCINNATI, [illegible] ant tout son fret [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible]
30 juin STETSON & AVERY.

A LOUER OU A FRETER.

POUR LA MOBILE OU POUR [illegible]

Le sloop **LAFAYETTE**, [illegible] Cline A. Ribbarbyerlata, [illegible]
5 juillet.. S'adresser à E. BARAS & CO.
1 juillet—☞

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Paris marrons [illegible] soussigné un [illegible] **BILL**, âge d'environ [illegible] ans, d'une taille [illegible] d'environ 5 pieds [illegible] teint très noir, et [illegible] physionomie et d'une chemise de coletée [illegible] lais anglais et français.

Une négresse **JULIE**, [illegible] d'environ 40 ans, [illegible] pieds 4 pouces [illegible] des marques [illegible] tatouage sur la figure, [illegible] plus long temps [illegible] comme marchande [illegible] parfaitement [illegible]

Cent piastres de récompense seront [illegible] pour chacun de ces esclaves, à [illegible] dans [illegible] Etat, [illegible]

Les capitaines de navire ou autres [illegible] tention, sont prévenus de ne pas [illegible] leur bord, sous peine d'être [illegible]
F. LEMONNIER [illegible]
[illegible] paroisse de Jefferson, [illegible]

AVENDRE.—LOTS DE TERRE [illegible] avantageusement situés dans [illegible] S'adresser à

G. MORTIMER,
1 juillet rue Philippe, No. 17

GLACIÈRES FRANÇAISES.—[illegible] 2 bouteilles [illegible] de France, contenant [illegible] et Paris 200 liv. de glace.
1 juillet H. PERRET & CHARBONNET.

ON [illegible] une jeune fille [illegible] sait à la cuisine [illegible] du Nord ou en France; [illegible] sait coudre, blanchir [illegible] enfans.—S'adresser au bureau de cette feuille.

On désire vendre [illegible] la même [illegible] Voltaire, en 75 vol. (Baudoin) un [illegible] Corneille, en 26 vol. avec planches [illegible] Rousseau (Baudouin) en 26 vol. et quelques [illegible] voyages de madame [illegible] 28

ON a besoin d'une bonne nourrice. S'adresser à Mme. L. Carraby ou à Mme. [illegible] rue des Remparts, entre les rues Dauphine et St. Philippe. 21 juin—[illegible]

LE soussigné, syndic de la partie non-[illegible] du faubourg Ste.-Marie, prévient les propriétaires de bois de chauffage [illegible] de la dite partie du dit faubourg, [illegible] qui ont refusé de se faire connaître au soussigné afin de ne pas recevoir une [illegible] tion à l'effet de faire confectionner leurs [illegible] banquettes et entourages, qu'il va requérir [illegible] eux l'application pleine et entière de la loi [illegible] prouvée le 18 mars 1828, relative aux [illegible] taires inconnus. P. P. HENRY,
Syndic de la partie non-[illegible] du faubourg Ste.-Marie.
22 juin

LE soussigné, commissaire du faubourg Ste. Marie, prévient ceux des propriétaires de ce faubourg ou leurs agens qui ont reçu notification pour la confection de leurs banquettes, contre-banquettes, carlages et dallots, et qui ont laissé expirer le délai qui leur avait été fixé, d'avoir à faire exécuter ces travaux immédiatement, s'ils ne veulent être poursuivis selon les lois. Les dits propriétaires ou agens sont avertis que les poursuites commencent le 1er. de juillet prochain. P. P. HENRY,
22 jn. Commissaire du faubourg Ste. Marie.

AVIS.—Est donné aux créanciers de la succession de feu *Sylvain D'Aquin* d'avoir à présenter leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées, dans le délai de dix jours, à M. A. W. Pichot, avocat de la succession, rue de Chartres No. 135.

J. J. MONTFORT & FIFI PONPONO,
25 juin—3

BILLETS PERDUS.

IL a été perdu dans la journée d'hier, deux billets de banque, l'un de **$500**, et l'autre de **$100**, tous deux de la Banque des Etats-Unis. On donnera une récompense de $50, à celui qui les rapportera au bureau de M. Michel Fortier, ou à l'imprimerie de cette feuille. Comme on a appris qu'une négresse a trouvé hier deux billets de banque, et qu'il est à présumer que ce sont les mêmes, les personnes auxquelles elle les présenterait pour changer, sont priées de le faire savoir, aux lieux ci-dessus mentionnés.
3 juin—☞

TABAC.—68 surons tabac de Cube, de 1ère. qualité, reçus par le brick Ajax, venant de St. Yago de Cube, à vendre par
19 mai J. W. ZACHARIE & CO.

RIZ d'excellente qualité, en débarquement du brick Enterprize, à vendre par
WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

VIN DE MADERE.—Quelques quarts de pipes vin de Madère, bonne qualité, à vendre par
WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, no. 9.

AVIS.—Les souscripteurs au *Courrier des Etats Unis* sont informés que dorenavant ils pourront se procurer les numéros qui leur manqueront en s'adressant chez

E. JOHNS & Co., *Agents*,
18 mai rue de Chartres no. 113.

A